



Département Économie Gestion

Master Gestion de Production, Logistique, Achats

MASTER 1

SUPPLY CHAIN ET MODÉLISATION

Année universitaire 2025 / 2026

GUIDE DES ÉTUDES

Adresse

Université du Littoral Côte d'Opale – ULCO
220, Avenue de l'université
BP 65526
59379 Dunkerque, Cedex 1

CONTACTS

**Master 1 « Gestion de Production, Logistique, Achats »,
Parcours : « Supply Chain et Modélisation »**

Président de jury	M. Jean-Bernard BOYABE Email : boyabe@univ-littoral.fr Bureau : 4408	
Responsable de la formation	M. Moez KILANI Email : moez.kilani@univ-littoral.fr Bureau : 4407	
Secrétariat	Mme Séverine VANHAECKE Email : severine.vanhaecke@univ-littoral.fr Téléphone : 03.28.23.68.81 Bureau : 1406	
Horaire du secrétariat	8h30 – 12h00	lundi, mardi, mercredi et jeudi
	13h30 – 16h00	
	8h30 – 11h00	vendredi
Chargée de Développement Alternance (FCU)	Mme Sophie SEILLER Email : sophie.seiller@univ-littoral.fr Téléphone : 06.70.24.84.32 Bureau : 3 ^{ème} étage aux Darses (CGU Dunkerque)	
Secrétariat FCU	Mme Samia AISSIOU Email : samia.aissiou@univ-littoral.fr Téléphone : 03.28.23.70.95 Bureau : 3e étage aux Darses (CGU Dunkerque)	

CALENDRIER DE LA FORMATION

Semestre 7	01/09/2025 → 20/12/2025
Vacances de Noël	22/12/2025 → 04/01/2026
Jury semestre 7	12/02/2026
CPP 1 ^{er} semestre	11/02/2026

Semestre 8	05/01/2026 → 29/08/2026 <i>Fin des cours le 11/04/2026</i>
CPP 2 ^{ème} semestre	10/04/2026
Vacances d'hiver	22/02/2026 → 01/03/2026
Jury session 1	30/06/2026
Stage	13/04/2026 → 29/08/2026 <i>De minimum 3 mois à maximum 5 mois</i>
Rattrapages (session 2)	19/08/2026 → 28/08/2026 <i>Inscription obligatoire auprès du secrétariat avant le 03/07/2026 par mail.</i>
Jury session 2	28/08/2026
Soutenances (session 1)	23/06/2026 → 26/06/2026 <i>Documents à rendre pour le 08/06/2026</i>
Soutenances (session 2)	26/08/2026 → 27/08/2026 <i>Documents à rendre pour le 15/08/2026</i>

A – Le parcours « SUPPLY CHAIN ET MODÉLISATION »

Le Master : **Gestion de Production, Logistique, Achats**, parcours **Supply Chain et Modélisation** dans une perspective internationale propose de former les étudiants aux nouveaux métiers de la logistique, par exemple, le « *Supply Chain Manager* ».

Ce Master vise à former les étudiants aux champs classiques de la logistique et du transport, entre autres entreposage, stockage, sécurité, réglementation des transports, opérations douanières ; mais aussi aux nouveaux champs qui se développent, notamment l'optimisation des flux, l'économie des transport, le transport et environnement, la formation aux logiciels ERP (*Enterprise-Resource-Planning*) et CRM (*Customer-Relationship-Management*). L'objectif global est d'amener l'étudiant à s'approprier tous les éléments de la chaîne globale.

Quelques éléments du contenu des enseignements Logistique et Transport

1. **Etat de l'Art** : Un positionnement de la discipline dans une perspective internationale au regard des contraintes locales ; régionales et nationales.
2. **Enjeux** : Les enjeux des plates-formes multimodales ou logistiques qui permettent en particulier le recours au transport multimodal nécessitent une révision permanente de l'organisation de ce domaine.
3. **Management stratégique de la Supply Chain** : les principales interactions avec la gestion stratégique de l'entreprise. Du fait du « juste à temps », du zéro stock ou de la prégnance des flux tendus, l'entreprise doit gérer ses approvisionnements comme la livraison des clients avec une optimisation des délais donc des flux. De ce fait, les entreprises sont obligées d'analyser leur organisation logistique interne, ainsi que les stratégies de développement de leurs concurrents.
4. **Droit des contrats et aspects juridiques internationaux** :
 - Contrats d'achat et contrats d'entreprise (prestations)
 - Précautions juridiques et gestion des risques à l'achat
 - Management des risques et gestion de la confidentialité
 - Points clés juridiques des contrats internationaux
5. **Organisation et optimisation de la Supply Chain** :
 - Enjeux et choix stratégiques de la *Supply Chain*
 - Délocalisation et outsourcing
 - Diagnostic de la performance industrielle
 - Construction et mise en place d'un système GPAO
 - Optimisation du système global (prévision, planifications des flux, gestion des stocks, transports et logistique)
 - Structure des réseaux de distribution et modalité de partenariat avec les distributeurs
 - Partenariats fournisseurs et partenariats clients
6. **Politique, stratégie et management des achats** :
 - Politique et stratégie des achats (marketing achat, achat amont, veille technologique, sourcing international)
 - Définition d'une politique fournisseur optimisée (panel, sélections, suivi)
 - Partenariat et modalités de collaboration client-fournisseur
 - Intervention des achats dans le processus de développement produits / affaires
7. **Management de la qualité** :
 - Analyse de dysfonctionnement et coût de non-qualité
 - Approches préventives et autocontrôle
 - Procédure d'homologation et de certification produit / fournisseur
 - Aspects humains d'une démarche qualité
 - Qualité totale et progrès permanent

SEMESTRE 7

ID.	MATIÈRE	ENSEIGNANT(S)	CM	TD	EC
71	Fondamentaux I				
711	Recherche opérationnelle appliquée	M. Moez KILANI	15	13.5	3
712	Logistique globale et chaîne de valeur I	M. Stephan VOIGT Mme Kayi Charlotte GBADOE	12	12	3
713	Management de l'entreprise et gestion des ressources humaines	M. Jamel GHARBI	12	12	3
72	Applications en gestion				
721	Contrôle de gestion et finance de l'entreprise	M. Hervé BRAUD	12	12	3
722	Négociation, achats et approvisionnement	M. Jamel GHARBI	12	12	3
723	Qualité (QHSE)	M. Pascal MORTREUX	12	12	3
724	Douane et opérations de transit	Mme. Marie LAPORTE	12	12	3
73	Outils I				
731	Informatique appliquée à la gestion I	Mme Souhir BENNAYA M. Florian BOTTE	15	15	3
732	PPP 4 / AST	M. Thierry BAMMEZ	0	20	3
74	Langues				
741	Langue : Anglais	Mme Laura HOCQUEZ M. Michel LOUVET	0	25	3
TOTAL SEMESTRE			102	145	30

Le bonus pour le semestre 7 sera attribué dans l'UE « Applications en gestion (72) ». Pour plus d'information sur les bonus, vous pouvez consulter [le guide ici](#).

SEMESTRE 8

ID.	MATIÈRE	ENSEIGNANT(S)	CM	TD	EC
81	Fondamentaux II				
811	Logistique globale et chaîne de valeur II	M. Stephan VOIGT M. Patrice JAN	15	15	2
812	Logistique de la distribution et optimisation des flux de transport	M. Jean-Marcellin FANKAM M. Thierry BAMMEZ	12	12	2
813	Approvisionnement, production et emballage	M. Patrice JAN	12	12	2
814	Économie des transports	M. Moez KILANI Mme Souhir BENNAYA	15	15	2
815	Droit des transports	Mme Kaouther HAFSIA	12	12	2
82	Outils II				
821	Informatique appliquée à la gestion II	M. Abdelkader CHEHIIH Mme Souhir BENNAYA	15	15	2
822	Modélisation statistique et analyse de données	M. Louinord VOLTAIRE	15	15	2
83	Méthodologie, Projet & Stage				
831	Gestion des projets et projets tuteurés	M. Olivier BURY	0	15	2
832	Méthodologie et introduction à la recherche	M. Falk WAGENHAUSEN M. Jean-Bernard BOYABE	15	0	2
833	Stage & Mémoire		0	0	9
84	Langues				
841	Anglais	Mme Laura HOCQUEZ M. Michel LOUVET	0	25	3
TOTAL SEMESTRE			111	136	30

Le bonus pour le semestre 8 sera attribué dans l'UE « Fondamentaux II (81) ». Pour plus d'information sur les bonus, vous pouvez consulter [le guide ici](#).

UNITÉ 711 : Recherche opérationnelle appliquée

Enseignant	M. Moez KILANI
Volume horaire	15h CM, 13.5h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 71 : Fondamentaux I

Fichier source : fiches/711.tex

Mots clés

optimisation, formulation d'un problème, programme linéaire, méthode du simplexe, tableau de transport, solveur

Objectifs

Ce cours fait le point sur les notions essentielles de l'optimisation et qui sont nécessaires à la modélisation des problèmes de supply chain.

Plan du cours

1. Introduction : notion d'optimisation
2. Formulation d'un problème linéaire (PL)
3. Résolution graphique d'un PL
4. Résolution analytique d'un PL : la méthode du simplexe
5. Le cas des variables entières
6. Problèmes de transport : traitement par le tableau de transport
7. Utilisation d'un langage de modélisation et d'un solveur

Modalité de contrôle de connaissances

- Contrôle continu TD (50%)
- Interrogation écrite 2h (50%)

Bibliographie

- Prins, C., & Sevaux, M. (2011). Programmation linéaire avec Excel : 55 problèmes d'optimisation modélisés pas à pas et résolus avec Excel. Editions Eyrolles.
- SAKAROVITCH, Michel. Graphes et programmation linéaire. 1984.
- Truchon, M. (1988). Programmation mathématique et théorie économique. L'Actualité économique, 64(2), 143-156.

UNITÉ 712 : Logistique globale et chaîne de valeur I

Enseignant	M. Stephan VOIGT Mme Kayi Charlotte GBADOE
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 71 : Fondamentaux I

Fichier source : fiches/712.tex

Mots clés

Supply Chain, Supply Chain Management, PSL, Empreinte Carbone

Prérequis

Cours de Licence 3 : Introduction à la Logistique

Objectifs

- Introduction à la Supply Chain
- Savoir calculer l'empreinte carbone dans une Supply Chain
- Comprendre la complexité de la Supply Chain

Plan du cours

Partie I : au Supply Chain Management

1. Le Management des organisations
2. La Complexité - Transversalité
3. Le développement en entreprise
4. L'approche par les flux
5. Le Prestataire de Service Logistique (PSL)

Partie II : Empreinte Carbone - Supply Chain

1. Réalisation d'une cartographie des flux dans la Supply Chain
2. Calcul de l'empreinte carbone dans la Supply Chain

Partie III : La Supply Chain au niveau international

1. La situation du Supply Chain Management au Brésil
2. Les implications managériales dans la Supply Chain - cas d'automobile
3. Les nouvelles configurations dans la Supply Chain - cas d'automobile
4. Les Opérations logistiques durables
5. Supply Chain Risk Management

Partie IV : Applications et Exercices

Modalité de contrôle de connaissances

1. 100 % Contrôles continus

Bibliographie

1. L. Arzumanyan, T. Aymard, P. Blesbois, F. Gervais, E. Guillermain, U. Mayrhofer, B. Meurier, D. Parker, G.-A. Soathen, S. Varet, E. Venin et F. Wagenhausen (2020), Exporter - Pratique du commerce international, 27e édition, Foucher
2. B. Ageron, O. Lavastre, & V. Carbone (2016). Les grands auteurs en logistique et Supply Chain Management. Éditions EMS.
3. O. Chanut et G. Paché (2013), La culture de mutualisation du PSL peut-elle favoriser l'émergence d'une logistique urbaine durable ? Revue Interdisciplinaire Management et Humanisme, p. 94–110.

UNITÉ 713 : Management de l'entreprise et gestion des ressources humaines

Enseignant	M. Jamel GHARBI
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 71 : Fondamentaux I

Fichier source : fiches/713.tex

Mots clés

Supply chain ; Acteurs ; Métiers ; Management ; Changement

Objectifs

Résolument pratique et opérationnel, le management du changement offre des pistes d'action utilisables par tous pour permettre aux organisations de devenir plus agiles et plus évolutives, renforcer le leadership des individus, appliquer des stratégies plus élaborées et réussir à exécuter rapidement des initiatives hardies.

1. Découvrir et analyser des situations de travail dans des activités liées à la supply chain,
2. Évaluer les compétences nécessaires à leur mise en œuvre,
3. Cadrer les comportements attendus par les entreprises,
4. Connaître la nature et le contexte des changements organisationnels.
5. Appliquer des modèles dans des cas pratiques.
6. Appliquer une méthode d'analyse et de conduite du changement organisationnel planifié.
7. Reconnaître et atténuer les résistances au changement.
8. Pratiquer la méthode dans une simulation individuelle.
9. Évaluer le processus de changement d'une organisation, faire des recommandations et les présenter.

Prérequis : La connaissance de la gestion des organisations, des opérations liées au transport et à la logistique est nécessaire ; Connaître le fonctionnement global de l'entreprise, appréhender les contraintes et identifier les opportunités.

Plan du cours

1. Le problème du changement et sa solution
 1. Transformer le problème des entreprises : pourquoi les entreprises échouent
 2. Le changement réussi et les forces qui gouvernent
2. Un processus
 1. Instaurer un sentiment d'urgence
 2. Former la coalition directrice
 3. Définir une vision et une stratégie
 4. Diffuser la vision
 5. Responsabiliser les salariés pour élargir l'action
 6. Obtenir des victoires rapides
 7. Consolider les gains et accentuer le changement
 8. Ancrer les nouvelles pratiques dans la culture d'entreprise
3. Conséquences pour le 21e siècle
 1. Leadership et apprentissage tout au long de la vie
 2. L'organisation de l'avenir

Modalité de contrôle de connaissances

Bibliographie

- John P. Kotter, Alerte sur la banquise, Réussir le changement dans n'importe quelles conditions Conduire le changement, Feuille de route en 8 étapes
- David Autissier, Isabelle Vandangeon, Alain Vas, Conduite du changement : concepts - clés - 3e éd. - 60 ans de pratiques héritées des auteurs fondateur.

UNITÉ 721 : Contrôle de gestion et finance de l'entreprise

Enseignant	M. Hervé BRAUD
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 72 : Applications en gestion

Fichier source : fiches/721.tex

Mots clés

Décision d'investissement, écarts, tableaux de bords, taux de rendement interne, valeur actuelle nette.

Objectifs

Ce cours vise à présenter des outils de contrôle de gestion et de finance d'entreprise relativement courants. Il s'agit de présenter des outils d'aide à la décision en matière d'investissement et des outils d'aide au pilotage de l'entreprise par la détection précoce d'écarts permettant la mise en place de mesures correctives adaptées.

Plan du cours

Partie I Finances d'entreprises

- Les critères de sélection d'investissements

Partie II Contrôle de gestion

- La détermination des écarts
 - écarts sur charges directes
 - écarts sur charges indirectes
- Les tableaux de bord

Modalité de contrôle de connaissances

100% Contrôle continu

Bibliographie

- CHARREAUX G., « Finance d'entreprise », Management et Sociétés, 2014.
- VERNIMMEN P., QUIRY P., LE FUR Y., « Finance d'entreprise 2023 », Dalloz, 2022 (complété par le site www.vernimmen.net)
- BOUQUIN H., KUSZLA C., « Le contrôle de gestion », Presses universitaires de France, 2014.
- BOUQUIN H., « Les fondements du contrôle de gestion », collection « que sais-je », PUF, 2011.
- BOUQUIN H., « La comptabilité de gestion », collection « que sais-je », PUF, 2004.

UNITÉ 722 : Négociation, achats et approvisionnement

Enseignant	M. Jamel GHARBI
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 72 : Applications en gestion

Fichier source : fiches/722.tex

Objectifs

- Proposer des clés de compréhension et des méthodes pour Stratégie et pilotage des négociations, achats et approvisionnement.
- Doter d'un cadre de référence qui assure la pertinence, la cohérence et la performance de l'action.
- Fournir à la fois un support de réflexion et une méthode d'action.

Plan du cours

L'animation des CM/TD fait alterner les démarches pédagogiques suivantes :

- Apports méthodologiques et/ou opératoires,
- Animation de débats,

L'objectif de cette complémentarité des techniques et de faciliter le savoir-faire d'itération entre prise de distance et capacité d'action.

Plan du cours

Méthodologie :

Les CM/TD se placent dans une optique résolument constructiviste et compréhensive.

Les enseignements s'articulent comme suit :

- Politique, stratégie et management des achats (Marketing achat, achat amont, veille technologique, sourcing international)
- Définition d'une politique fournisseur optimisée (panel, sélections, suivi)
- Partenariat et modalités de collaboration client-fournisseur
- Intervention des achats dans le processus de développement produits / affaires

Modalité de contrôle de connaissances

- Étude de cas (application)
- Présentation orale et analyse de cas d'entreprises.

Bibliographie

- Vente et négociation, Marie-Christine Laville, Frédéric Buchet, Patrick Vital, Dunod. (2017).
- Dynamiser votre posture commerciale, Jacques Phoeun, Martine Trabelsi, Dunod. (2017).

UNITÉ 723 : Qualité (QHSE)

Enseignant	M. Pascal MORTREUX
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 72 : Applications en gestion

Fichier source : fiches/723.tex

Mots clés

Démarche qualité, logigramme, diagramme de Pareto, corrélation, base de données, Ishikawa, cause-effet, QQO-QCCP

Objectifs

L'objectif de ce cours est de s'appropriier les concepts, outils et méthodes des démarches de progrès constitutifs à l'amélioration continue de la qualité. Nous positionnerons les fondements et les outils méthodologiques de la qualité. Nous étudierons les outils de base du contrôle qualité, leurs objectifs, leurs étapes d'élaboration et leur mise en œuvre.

Plan du cours

- Introduction à la démarche qualité
- Les outils de base de la qualité
- Applications à un cas pratique

Modalité de contrôle de connaissances

Examen terminal; durée : 2 heures

Bibliographie

- Les Outils du Management de la Qualité, Pr Shoji SHIBA, MFQ, Bibliothèque Qualité, 5ème édition, Août 1995
- Management for Quality Improvement, The 7 new QC tools, Mizuno Shigeru, 1988, Ed Mizuno Shigeru, Productivity Press.
- L'art de manager avec bon sens, Masaaki Imai. Gemba KAIZEN, Les Editions JV & DS, 33, rue de Vaugirard, 75006 Paris-France
- Qualité en production, Daniel Duret & Maurice Pillet, 1998, Ed d'Organisation

UNITÉ 724 : Douane et opérations de transit

Enseignant	Mme. Marie LAPORTE
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 72 : Applications en gestion

Fichier source : fiches/724.tex

Mots clés

transit, procédures de dédouanement, commission de transport, transitaire, régimes douaniers

Objectifs

- Distinguer le rôle et les statuts des intervenants des opérations de transit ainsi que la typologie des flux de transit
- Connaître les principales étapes des opérations de transit portuaires et aéroportuaires
- Connaître les principes de bases du dédouanement import et export : recherches tarifaires, calcul des impositions douanières, établissement de déclarations (pour les régimes de droit commun)
- Utiliser les applicatifs informatiques douaniers : RITA, DELTA...

Prérequis

Connaissances générales sur les échanges internationaux

Plan du cours

- LE CONTEXTE DES OPERATIONS DE TRANSIT ET DE DEDOUANEMENT : acteurs, activités, typologie des flux de transit
- NOTIONS DE BASE SUR LES OPERATIONS DE TRANSIT IMPORT ET EXPORT : exemples d'opérations de transit import et export, notions sur les règles incoterms, la liasse documentaire.
- NOTIONS FONDAMENTALES DE DEDOUANEMENT : Le dédouanement import, le dédouanement export, le transit

Modalité de contrôle de connaissances

Contrôle continue :

- une évaluation,
- une présentation,
- une étude de cas.

Bibliographie

- F. WAGENHAUSEN, E. VENIN, T. RIGAU, D. PARKER, J.-P. LEMAIRE, E. GUILLERMAIN, F. GERVAIS, J. DUBOIN, G. DANDEL (2017), *Exporter : pratique du commerce international*, 26e édition, Paris, Edition Sup'Foucher
- Kerguelen-Neyrolles Bernadette et autres auteurs, *Le Lamy Transport - Tome 2, Mer, fer, air : optimisez vos transports intérieurs et internationaux*, Paris, Lamy, 2015.
- Le MOniteur du Commerce International (MOCI) et ses numéros spéciaux.
- Les incoterms, publications ICC 2010 et 2020, Chambre de Commerce Internationale, Paris

Sitographie

- Douane.gouv.fr : <https://www.douane.gouv.fr/#collapsePro>

- Bulletin Officiel des Douanes : <https://www.douane.gouv.fr/la-douane/informations/bulletins-officiels-des-douanes>
- Code des douanes de l'Union : <https://eur-lex.europa.eu/homepage.html>
- Le MOCI et ses livres : <https://www.lemoci.com/guides/?livres>
- Le site de l'U.E. : <https://trade.ec.europa.eu/tradehelp/fr>

UNITÉ 731 : Informatique appliquée à la gestion I

Enseignant	Mme Souhir BENNAYA M. Florian BOTTE
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 73 : Outils I

Fichier source : fiches/731.tex

Mots clés

Excel (Tableaux croisés dynamiques, VBA, Macro ...), Simulation de gestion.

Objectifs

Une première approche sera faite à partir d'une simulation de gestion (PLANMIX), celle-ci doit permettre aux étudiants d'utiliser les outils informatiques de simulation pour présenter leurs documents de synthèse et restituer leur plan d'action sur cette simulation. Par ailleurs cette première phase doit également permettre de mettre tous les étudiants sur un même niveau de compréhension de l'utilisation d'un tableur, des formules simples au tableaux croisés dynamiques.

Plan du cours

- Manipulations Excel (Formules et fonctions, Construction de tableau d'analyse)
 - Formules : Si ; Si imbriqués ; RechercheH ; RechercheV ; Concaténation ; Sommes ; Sous-total
 - Fonctions : TCD ; Représentation Graphique ; Représentation Graphique Combinés
- Manipulations des bases de données pour importations
- Construction de tableaux de bord

Modalité de contrôle de connaissances

- Contrôle Continu : 2 Évaluations par semestre :
 - Évaluation 1 : dossier à rendre par groupes d'étudiants (pour PLANMIX)
 - Évaluation 2 : Dossier à rendre par chaque étudiant en TD

Bibliographie

- Macros et langage VBA Apprendre à programmer sous Excel (4ème édition), Frédéric LE GUEN, Editions ENI
- Analysez efficacement vos données à l'aide des tableaux croisés dynamiques (3e édition) Pierre RIGOLLET, Editions ENI

UNITÉ 732 : PPP 4 / AST

Enseignant	M. Thierry BAMMEZ
Volume horaire	0h CM, 20h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 73 : Outils I

Fichier source : fiches/732.tex

Mots clés

Objectifs

- S'instruire sur les codes et le fonctionnement de l'entreprise
- Définir un projet professionnel
- S'approprier les outils de techniques de recherche d'emploi
- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux
- Sensibiliser et présenter les réseaux sociaux comme un levier pour leur insertion professionnelle

Plan du cours

- Module d'aide à l'insertion professionnelle – 20 heures en petits groupes
 - Connaissance de soi
 - Prise de la parole en public
 - Finaliser le bilan de compétences et affiner le projet (en intégrant les stages)
 - Confronter son projet au marché
 - Elaborer un plan d'actions pour atteindre son projet
 - Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet
 - Atelier CV, Lettre de Motivation avec relecture individuelle
 - Atelier entretien
 - Simulation d'entretien entre étudiants ou avec des professionnels (via les associations d'anciens cadres)
- Réseaux sociaux et entrepreneuriat au sens du capital social
 - Connaissance et exploitation des réseaux socio-économiques
 - Les réseaux d'entrepreneurs, des collectivités locales et des associations
 - Modes de création de ses propres réseaux en rapport avec son projet professionnel et prise en compte des profils et compétences d'entrepreneurs
 - Modes de formalisation de projets entrepreneuriaux ou intrapreneuriaux avec exploitation des réseaux accessibles : insister sur les apports du capital social au capital cognitif et au capital psychologique

Modalité de contrôle de connaissances

- Rapport ou évaluation orale
- QCM pour la partie CEL

Bibliographie

UNITÉ 741 : Langue : Anglais

Enseignant	Mme Laura HOCQUEZ M. Michel LOUVET
Volume horaire	0h CM, 25h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 74 : Langues

Fichier source : fiches/741.tex

Mots clés

Objectifs

Amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre 9 de Master 2.

Travail sur des ressources thématiques en lien avec la formation et sur le développement professionnel dans le monde anglophone.

Plan du cours

Compétences délivrées Travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite. Niveau visé fin de Master : B2+. Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Organisation pédagogique Le travail s'organise autour de 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues. Entraînement sur des sujets de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Modalité de contrôle de connaissances

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre. Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année : les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
	SESSION 1				
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40 %)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40 %)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20 %)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Bibliographie

UNITÉ 811 : Logistique globale et chaîne de valeur II

Enseignant	M. Stephan VOIGT M. Patrice JAN
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : Fondamentaux II

Fichier source : fiches/811.tex

Mots clés

flux logistiques, optimisation, synchronisation, efficacité opérationnelle, chaîne de valeur, performance de la chaîne de valeur, durabilité, technologie et prise de décision stratégique.

Prérequis

Logistique globale et chaîne de valeur I

Objectifs

- Approfondir la compréhension des concepts fondamentaux de la logistique globale et de la chaîne de valeur.
- Explorer en profondeur les flux logistiques, en mettant l'accent sur l'optimisation et la synchronisation.
- Étudier des stratégies avancées de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour améliorer l'efficacité opérationnelle.
- Examiner les modèles de collaboration entre les partenaires de la chaîne de valeur.
- Développer des compétences avancées d'analyse pour évaluer la performance de la chaîne de valeur.
- Renforcer la capacité à prendre des décisions stratégiques en tenant compte des facteurs complexes de la logistique globale.
- Ces objectifs visent à fournir aux participants une vision approfondie de la logistique globale et de la chaîne de valeur, en intégrant des aspects avancés tels que la durabilité, la technologie et la prise de décision stratégique.

Plan du cours

- Dans une initiative de moderniser les modalités d'apprentissage au sein de notre programme académique et d'intégrer le concept d' « experiential learning », le cours s'engage à mobiliser le Serious Game "Inchainge", et plus spécifiquement son jeu intitulé "TheFreshConnection".
- L'objectif étant de mieux illustrer la complexité inhérente à la chaîne décisionnelle, en mettant l'accent sur les fonctions liées aux achats, aux opérations de production, à la vente, ainsi qu'à la gestion de la supply chain, et ensuite examiner leur impact conjugué sur le retour sur investissement (ROI) et la rentabilité globale des activités des entreprises.
- Cette solution, destinée pour l'enseignement supérieur et pour les entreprises avec un focus sur la chaîne de valeur et la supply chain, offre aux étudiants l'opportunité d'approfondir leur compréhension des concepts théoriques - qu'on abordera en amont des simulations- relatifs à l'optimisation et à la synchronisation des flux, à la gestion des stocks, ainsi qu'à la collaboration avec les partenaires amonts et avals externes. Le cadre pédagogique instauré par ce Business Game permettra aux étudiants de renforcer leur capacité à prendre des décisions opérationnelles, tactiques et stratégiques, en tenant compte des paramètres complexes inhérents à la logistique et à la chaîne de valeur globale.
- Une étape de stabilisation des concepts fondamentaux couvrant le périmètre ci-dessous est prévue en amont de l'introduction au Business Game :
 - Gestion Avancée des Flux structurants de la SC
 - Le lien entre la distribution et la logistique
 - Prévision, planification et gestion de la demande
 - Planification, gestion et contrôle des stocks

Modalité de contrôle de connaissances

Contrôle continu

Bibliographie

UNITÉ 812 : Logistique de la distribution et optimisation des flux de transport

Enseignant	M. Jean-Marcellin FANKAM M. Thierry BAMMEZ
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : Fondamentaux II

Fichier source : fiches/812.tex

Mots clés

Logistique, Distribution, Optimisation des flux de transport

Objectifs

- Incorporer et gérer l'incertitude et les risques dans la gestion de la logistique et de la distribution
- Segmenter différents clients, produits et canaux et concevoir un portefeuille optimal d'approches et de stratégies logistiques pour chacun de ces différents segments
- Identifier, concevoir et mettre en œuvre la méthodologie de prévision appropriée pour chaque segment
- Identifier, concevoir et mettre en œuvre la politique de réapprovisionnement des stocks appropriée pour chaque segment
- Sélectionner l'itinéraire de transport optimal et le choix modal pour chaque segment afin d'optimiser les flux de transport

Plan du cours

Le cours fournit les compétences de base pour la gestion de la logistique de la distribution et l'optimisation des flux de transport. Les étudiants apprendront à développer et à appliquer des outils, des approches et des techniques analytiques, utilisés dans la conception et l'exploitation de systèmes logistiques et des chaînes d'approvisionnement de distribution intégrées.

Le cours est enseigné dans une perspective managériale, en mettant l'accent sur où et comment des outils spécifiques peuvent être utilisés pour améliorer la performance globale et réduire le coût total d'une chaîne de d'approvisionnement et de distribution. A ce titre, la première partie du cours se déroulera sous forme de jeu de simulation (Global Challenge de CESIM), afin de permettre aux étudiants de mieux comprendre l'interdépendance entre les décisions liées à la logistique de distribution et leur inclusion dans la stratégie globale d'une entreprise multinationale, dans le secteur de la téléphonie mobile.

Nous mettons dans ce cours également l'accent sur le développement et l'utilisation de modèles fondamentaux pour illustrer les concepts sous-jacents impliqués dans les opérations logistiques intra et inter-entreprises.

Les principaux sujets sur lesquels nous allons nous concentrer dans ce cours sont :

1. Le lien entre la distribution et la logistique (CM)
2. Prévision, planification et gestion de la demande (CM)
3. Planification, gestion et contrôle des stocks (CM)
4. Planification, gestion et exécution des transports (CM et TD)
5. Optimisation des flux et réseaux logistiques, en approfondissant les point suivants (TD) :
 - Techniques quantitatives de gestion de gestion des flux
 - Traque gaspillages : Lean management
 - Optimisation : Algorithme du marche pieds
 - Gestion des goulots : Méthode OPT
 - Gestion des flux : Théorie des contraintes

- Gestion des flux : Théorie des graphes
- Optimisation : Algorithme du simplexe
- Affectation : Méthode de JONHSON
- Affectation : Méthode Hongroise

Modalité de contrôle de connaissances

Contrôle Continu :

- 100% contrôle continu

Bibliographie

- Gérard Baglin, Olivier Bruel, Alain Garreau et Michel Greif (2005), Management Industriel et Logistique : Conception et pilotage de la Supply Chain, éd. DUNOD.
- Jean Belotti (2015), Transport international des marchandises, 5ème éd. VUIBERT.
- Sunil Chopra et Peter Meindl (2016), Supply Chain Management – Strategy, Planning, and Operation, 6th edition, Pearson Education Limited UK (English).
- Rémy Le Moigne (2013), Supply chain management - Achat, production, logistique, transport, vente, 5ème éd. ECONOMICA.
- Jean-François Perrillat et Jacques Roure (2007), Transports de Marchandises : faire du risque un allié de la performance, éd. ECONOMICA.
- Yves Pimor et Michel Fender (2016), Logistique et supply chain, 7ème éd. DUNOD.
- Alan Rushton, Phil Croucher et Peter Baker (2012), The handbook of logistics & distribution management, 4th edition, Kogan Page, London/UK (English).

UNITÉ 813 : Approvisionnement, production et emballage

Enseignant	M. Patrice JAN
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : Fondamentaux II

Fichier source : fiches/813.tex

Mots clés

Supply, forecasting, production, inventory, planning

Objectifs

- Competency Block
 - Recognize the value of forecasting & inventory management
 - Provide a “how to” framework for forecasting & inventory application Explore the pros and cons of different forecasting & inventory management approaches Assess the impact that improved forecasting & inventory management can have on business performance
 - Develop and apply analytic solutions to solve business inventory problems Identify opportunities to collaborate with cross-functional teams and work on inventory problems Discuss successful implementation approaches
- Specific Objectives
 - Understand the use of forecasting and inventory throughout the supply chain
 - Understand the basics of inventory and forecasting technology
 - Develop forecasting and inventory strategies to support business strategies
 - Analyze tradeoffs between inventory costs and customer service levels
 - Determine how to measure and improve forecasting and inventory performance
 - Syllabus - OPERATIONS MANAGEMENT - 16 sept. 2019 3
 - Understand and manage variability that impacts inventory
 - Evaluate how to tradeoff transportation and inventory costs
 - Determine how to optimize inventory levels to meet service requirements

Plan du cours

Sequence 1 : Part 1 - Forecasting

- Demand Characteristics (components and factors affecting demand)
- Principles of Forecasting
- Collection and Preparation of Data
- Forecasting Techniques (Qualitative, Intrinsic and Extrinsic, Exponential Smoothing, Seasonality)
- Tracking the forecast (Error, Mean Absolute Deviation)
- Forecasting and demand sensing
- Forecasting and inventory management technology

References : Russell R.S., Taylor B.W. 2009 ; Heizer J., Render B. 2003 ; Simchi-Levi D., Kaminsky P., Simchi-Levi E. 2007 ; Goldratt E., Cox J. 2012 ; Nahmias S. 2009

Sequence 2 : Part 2 - Inventory Management

- Inventory fundamentals : Functions and objectives of Inventories (anticipation, fluctuation, lot-size inventory, transportation inventory, maintenance, etc.)
- Information requirements for inventory
- Inventory replenishment
- Inventory positioning and determining where & what to stock
- Inventory rationalization : ABC Inventory Control, Inventory Costs
- Improving inventory performance
- Inventory planning trends and innovation

References : Russell R.S., Taylor B.W. 2009 ; Heizer J., Render B. 2003 ; Simchi-Levi D., Kaminsky P., Simchi-Levi E. 2007 ; Goldratt E., Cox J. 2012 ; Nahmias S. 2009

Sequence 3 : Part 3 - Operations Management Strategic aspects of operations

- Understanding the difference between supply chain and operations management.
- Obtaining competitive advantage through an active role for operations strategy.
- Product / service design to cost, to manufacturing, to automation, to procurement. Up-front planning aspects of operations
- Process design and manufacturing technologies (FMS, AGV, and Robotics...)
- Capacity management Ongoing operational aspects
- Operations planning, execution and control (ERP, MRP, APS, JIT, TOC,...)
- Total quality management.
- Application of quantitative tools (Operations Research, Simulation...)

References : Russell R.S., Taylor B.W. 2009 ; Heizer J., Render B. 2003 ; Simchi-Levi D., Kaminsky P., Simchi-Levi E. 2007 ; Goldratt E., Cox J. 2012 ; Nahmias S. 2009

Modalité de contrôle de connaissances

- 100% contrôle continu

Bibliographie

- Russell, R. S., & Taylor, B. W. (2009). Operations management along the supply chain, ISBN : 978-0470-23379-5.
- Heizer, J., Render, B., & Munson, C. (2008). Operations management. Prentice-Hall.
- Simchi-Levi, D. (2003). Kaminsky P., Simchi-Levi E. Designing and managing the supply chain : concepts, strategies, and case studies, McGraw Hill Professional.
- Goldratt, E. M., & Cox, J. (2012). The Goal : A Process Of Ongoing Improvement (25 Anv Rev.). North River Pr.
- Nahmias, S. (2009). Production and operations research.

UNITÉ 814 : Économie des transports

Enseignant	M. Moez KILANI Mme Souhir BENNAYA
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : Fondamentaux II

Fichier source : fiches/814.tex

Mots clés

Le transport et l'économie, demande de transport, choix de modes de transport, transport de voyageurs, transport de marchandises, coûts de transport, infrastructure et évaluation des projets.

Prérequis

Cours d'introduction à l'économie, de micro-économie (demande, préférences, coûts) et de statistiques.

Objectifs

Ce cours couvre les activités de transport en rapport avec les activités économiques les choix des personnes. Partant de la situation observée dans la réalité, on examine les leviers pouvant faciliter la réduction des coûts externes et rapprochement de situations économiquement meilleures.

Plan du cours

1. Introduction
2. La demande de transport
3. Les coûts de transport
4. Réduire la congestion et la pollution
5. Evaluation des projets d'infrastructure

Modalité de contrôle de connaissances

- Plusieurs QCM (60%)
- Examen final (40%)

Bibliographie

- Small, K., & Verhoef, E. T. (2007). The economics of urban transportation. Routledge.
- Button, K. (2010). Transport economics. Edward Elgar Publishing.
- Articles de revues, distribués en cours

UNITÉ 815 : Droit des transports

Enseignant	Mme Kaouther HAFSIA
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : Fondamentaux II

Fichier source : fiches/815.tex

Mots clés

Objectifs

Plan du cours

Modalité de contrôle de connaissances

Contrôle continu sous forme de questions de cours, de situations juridiques accompagnées d'un QCM, ou d'un travail de cas pratique selon le syllogisme ou encore la rédaction d'une fiche d'arrêt. Le contrôle continu se matérialise par une interrogation qui compte pour 30% et d'un DS qui compte pour 70% de la moyenne finale.

Bibliographie

- Droit des transports, Maurice Bernardet, Collection Précis, 2ème édition 2018
- Droit des transports, Jean-Pierre Kesteloot, édition Larcier, 1ère édition 2020
- Le Lamy transport Tome 1, route, transport intérieur et international, édition 2004

UNITÉ 821 : Informatique appliquée à la gestion II

Enseignant	M. Abdelkader CHEHIH Mme Souhir BENNAYA
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 82 : Outils II

Fichier source : fiches/821.tex

Mots clés

Excel (Tableaux croisés dynamiques, VBA, Macro . . .), Logiciel ERP (E-Prelude).

Objectifs

Cette deuxième approche sera faite à partir du logiciel en ligne e-prélude, logiciel d'ERP (Enterprise resource Planning), celle-ci doit permettre d'accompagner les étudiants dans les pratiques informatiques liées à leur domaine de compétences (SCM ou MPM). e-Prélude est un ensemble d'outils accessibles par internet destinés à un apprentissage approfondi des ERP, de la gestion de production et des mécanismes de la Supply Chain. e-Prélude se présente sous la forme d'un logiciel d'initiation à l'ensemble des principales fonctions des ERP avec une attention particulière portée à la gestion de production (MRP II). La plate-forme comporte des supports de cours sur les concepts de la supply chain et sur le fonctionnement de l'ERP ainsi que des exercices progressifs. e-Prélude a pour objectif de permettre aux participants de faire le tour complet des processus des ERP, de la gestion commerciale aux achats en passant par la gestion des stocks et de la production, pour en comprendre les mécanismes et les contraintes. Cette partie sera faite avec Mr CHEHIH

Par ailleurs cette deuxième phase informatique du semestre 2 doit introduire les concepts de programmation sur Excel via les macros VBA Cette partie sera faite avec Mr DUJARDIN

Plan du cours

Le plan de cours se partagera entre le logiciel E-Prelude et Microsoft Excel

- E-Prelude
 1. Les fonctions de base
 1. La gestion des dossiers (paramétrages)
 2. Les données techniques
 3. La Gestion des stocks et des flux
 4. Le plan Industriel et commercial (PIC)
 5. La planification de la production
 6. L'ordonnancement et le suivi de la production
 7. Les éléments comptables (comptabilité fournisseurs, contrôle de gestion).
 2. Les fonctions avancées
 1. La gestion de la distribution
 2. Le suivi des affaires
 3. Le suivi de la maintenance, des magasins et des transports
 4. Le suivi de qualité et la traçabilité
 5. L'optimisation du PIC
 6. La gestion des co-produits
- EXCEL approfondissement
 1. Découverte de VBA (Macro Simple)
 2. Travail sur Power BI
 3. Logiciel de Business Intelligence (Tableau, Qlibview)

Modalité de contrôle de connaissances

- Contrôle Continu : 2 Évaluations par semestre
 1. Évaluation 1 : dossiers à rendre par chaque étudiant sur la plateforme e-Prélude
 2. Évaluation 2 : Dossier à rendre par chaque étudiant en TD sur Excel VBA

Bibliographie

- Maîtriser les logiciels ERP, Baglin et al. Editions Economica
- Macros et langage VBA Apprendre à programmer sous Excel (4ème édition), Frédéric LE GUEN, Editions ENI
- Analysez efficacement vos données à l'aide des tableaux croisés dynamiques (3e édition) Pierre RIGOLLET, Editions ENI

UNITÉ 822 : Modélisation statistique et analyse de données

Enseignant	M. Louinord VOLTAIRE
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 82 : Outils II

Fichier source : fiches/822.tex

Mots clés

Tests d'hypothèses, Modélisation économétrique, SPSS

Objectifs

Familiariser les étudiants avec les techniques et outils de la statistique.

Plan du cours

Chapitre 1. Construction d'une recherche empirique et bref rappel des tests d'hypothèses

Chapitre 2. Régression linéaire

Chapitre 3. Séries temporelles

Chapitre 4. Introduction à la modélisation des variables-réponses qualitatives (Modèle logit binaire)

Chapitre 5. Introduction à la modélisation des données de comptage

A propos des TDs

Les TD seront réalisés en salle informatique en utilisant le logiciel SPSS.

Modalité de contrôle de connaissances

Contrôle continu en salle informatique et examen écrit sans document

Bibliographie

- Cameron A. C. et Trivedi P. K. (2010) Econometrics using stata. Stata Press, 582 pages
- Caumont D. et Ivanaj S. (2017) Analyse des données. Dunod, 275 pages
- Hahn C. et Macé S. (2012) Méthodes statistiques appliquées au management. Pearson, 335 pages

UNITÉ 831 : Gestion des projets et projets tuteurés

Enseignant	M. Olivier BURY
Volume horaire	0h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 83 : Méthodologie, Projet & Stage

Fichier source : fiches/831.tex

Mots clés

Projets, ordonnancement, changement

Objectifs

- Introduction aux techniques de résolutions de problèmes, d'ordonnancement, d'analyse de projets et de suivi de projets.
- Mise en situation professionnelle par le biais de projets mis en œuvre de A à Z par chaque groupe de travail.
- Renforcer le réseau et l'intégration professionnelle à travers la proposition de projets qui répondent aux besoins des entreprises et / ou des institutions.
- Favoriser le travail en équipe, la prise d'initiative, la capacité d'analyse, l'esprit critique, la capacité d'écoute.
- Améliorer sa présentation orale devant un groupe : valoriser ses compétences, présenter un dossier, rechercher l'information, organiser et présenter le résultat d'un travail à l'oral et à l'écrit.

Plan du cours

1. Introduction à la Gestion de Projets
2. Méthodologie de projet
 - Outils
 - Collecte de données
 - Conduite de réunions
 - Résistance aux changements
3. Animation du projet

Modalité de contrôle de connaissances

La note globale de chaque étudiant sera la moyenne de la :

- note du groupe relative à la conduite du projet, la remise d'un rapport de synthèse et une présentation,
- note individuelle qui reflète le rôle de l'étudiant dans le projet (conduite du projet, et présentation)

Bibliographie

- Robert D. Austin et al., L'Essentiel pour manager un projet, Editions les Echos, Collection Harvard Business Essentials, 2011.
- Vincent Drecq, Pratiques de management de projet, 40 outils et techniques pour prendre la bonne décision, Dunod, 2014

UNITÉ 832 : Méthodologie et introduction à la recherche

Enseignant	M. Falk WAGENHAUSEN M. Jean-Bernard BOYABE
Volume horaire	15h CM, 0h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 83 : Méthodologie, Projet & Stage

Fichier source : fiches/832.tex

Mots clés

Problématique, cadre d'analyse, revue de la littérature, approche théorique, approche empirique, analyse

Objectifs

L'objectif de ce cours est de fournir aux étudiants une boîte contenant les outils nécessaires à la réalisation d'un travail de recherche scientifique. A l'issue du cours, l'étudiant devrait être capable de savoir définir une problématique de recherche, de rédiger un projet de recherche, de maîtriser les différentes étapes d'un travail de recherche scientifique et de savoir valoriser les résultats d'une étude.

Plan du cours

1. Le sujet, le contexte et la problématique
2. La revue de la littérature
3. La méthodologie
4. L'analyse
5. Présentation et valorisation des résultats
6. La format final : comment écrire l'introduction et la conclusion, présenter la bibliographie et effectuer la mise en page.

Modalité de contrôle de connaissances

Travaux à rendre et/ou devoir sur table

Bibliographie

- Milton Friedman, « La méthodologie de l'économie positive », dans Essai d'économie positive, 1953
- Mark Blaug, « La méthodologie économique », 1982.
- Marie-Laure Gavard-Perret, David Gotteland, et al., « Méthodologie de la Recherche - Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences gestion », Pearson, 2018.

UNITÉ 833 : Stage & Mémoire

Enseignant

Volume horaire 0h CM, 0h TD

Coefficient 9 ECTS

Unité d'Enseignement UE 83 : Méthodologie, Projet & Stage

Fichier source : fiches/833.tex

Mots clés

Document scientifique (type *Working Paper*), rapport de stage.

Prérequis

- un stage ou une alternance dans une entreprise (dans certains cas, le stage peut s'effectuer dans un laboratoire de recherche).
- les cours du Master 1, y compris le cours de méthodologie de la recherche et le cours de recherche bibliographique de la BULCO.

Objectifs

Chaque étudiant de Master 1 doit réaliser individuellement deux documents dans le cadre de ce module :

- Le premier document est un article de type *Working Paper* qui fera l'objet d'une soutenance dans un format court sur 180 secondes.
- Le second document est un rapport de stage classique. Les étudiants ont la possibilité de rendre le rapport de stage le 08/06/2026 (ou au plus tard le 15/08/2026) avec une soutenance de 120 secondes.

Le document de recherche

- Le document type *Working Paper*, est un travail de recherche académique
- Ce travail se focalisera sur une revue de la littérature ou sur le traitement d'une base de données :
 - Revue de la littérature : le document doit faire apparaître que l'étudiant a pu lire un certain nombre d'articles qui lui permettent d'avoir une connaissance avancée sur un thème bien précis. Cette revue doit être menée autour d'une problématique identifiée avec une brève explication du sujet.
 - Traitement d'une base de données : le travail consistera à explorer une base de données sur un thème autour de la logistique, du transport ou le domaine maritime et portuaire. On cherchera à maîtriser la structure des données et appliquer des méthodes statistiques afin de calculer des indicateurs pertinents, élaborer des graphiques, ou estimer des tendances (prévision) ou des grandeurs économiques (régression).
- Dans les deux cas le document ne doit pas dépasser dix pages, hors bibliographie.
- Le tuteur académique désigné est également celui qui est chargé du suivi du stage ou de l'alternance de l'intéressé. NB : Le suivi des étudiants sur la plateforme *NetYparéo* ne concerne que les alternants.
- Chaque étudiant est invité à prendre contact rapidement avec son encadreur afin de définir le sujet et le calendrier de travail. Le sujet doit validé par le tuteur.
- Les sujets de recherche sont de toute évidence du domaine du Master GPLA. Ils peuvent être spécifiques au parcours MPM (exemple des sujets relatifs aux domaines du transport maritime, de la logistique portuaire, la gestion portuaire, etc.) et au parcours SCM (exemple des sujets relatifs aux domaines de la modélisation, du transport, de la logistique, de la *supply chain*, de la logistique urbaine, etc.).

Le rapport de stage

C'est un travail individuel. Le second document type « rapport de stage », est également dans un format court, d'une vingtaine de pages, présentant la structure (entreprise ou autre organisation) où le stage ou l'alternance a été réalisé, relatant les missions réalisées, les résultats obtenus, les apports pour l'entreprise (ou l'organisation), les apports personnels et les perspectives liées à ces missions.

La grille d'évaluation du stage/alternance

Cette grille se trouve sur Moodle. Elle est à remplir par le tuteur d'entreprise.

La soutenance

La soutenance est un exercice dans lequel on demande à l'étudiant de présenter en 300 secondes :

1. Le travail de recherche (180 secondes) : reprendre les points essentiels du document scientifique. L'exercice est à réaliser dans l'esprit du concours national intitulé « ma thèse en 180 secondes ».
2. Le rapport de stage/alternance (120 secondes) : reprendre les missions et les apports pour l'entreprise. L'étudiant a le choix entre une présentation orale ou sous forme d'une capsule vidéo préparée en amont et diffusée lors de la soutenance.

La présentation sera faite devant le public comprenant d'autres étudiants, des enseignants, des responsables entreprise et éventuellement d'autres invités. Il est vivement conseillé à chaque candidat de participer aux séances de préparation aux soutenances organisées par les responsables de l'atelier culture de l'ULCO (la Piscine).

Les documents à soumettre

Le document de recherche sera rendu sous forme d'un fichier au format PDF (le fichier source sera aussi soumis (exemple : Word, LibreOffice, Latex, etc.).

Working Paper

La date limite pour le dépôt des Mémoires (format numérique) :

- pour la session 1 : 08/06/2026
- pour la session 2 : 15/08/2026

Le dépôt du Working Paper sera sur Moodle.

Le nom du fichier du document de recherche respectera le format suivant :

Master MPM : MPM1_Article_NOM_Prenom.pdf
Master SCM : SCM1_Article_NOM_Prenom.pdf

Rapport de stage

La date limite pour le dépôt des rapports de stage (en format numérique) :

- pour la session 1 : dans la semaine du 08/06/2026
- pour la session 2 : 15/08/2026

Le nom du rapport de stage respectera le format suivant :

Master MPM : MPM1_Rapport_NOM_Prenom.pdf
Master SCM : SCM1_Rapport_NOM_Prenom.pdf

Le dépôt du rapport de stage sera sur Moodle.

Les fichiers ainsi préparés seront soumis également sur Compilatio (logiciel antiplagiat) dans la page consacrée aux documents de recherche.

Plan du *document de recherche*

Au niveau de la forme et le contenu du document de recherche on tiendra compte des éléments suivants :

1. On utilisera une police de caractères standard (de type times new roman) de taille 12pts et une interligne de 1,5. On laissera une marge de 2 cm de chaque côté de la page.
2. La première page contiendra :
 - le titre du document
 - le nom de l'étudiant(e) et son affiliation (ULCO, GPLA et parcours)

- un résumé (300 mots approximativement) et trois à cinq mots clés (en anglais et en français)
 - la table des matières
3. La première section est intitulée **Introduction**. On parlera du contexte, de la problématique et on expliquera l'importance de la question posée. On parlera ensuite de *l'objectif* du travail et on donnera un bref aperçu sur les résultats. On essayera de montrer l'originalité du travail. Le dernier paragraphe de l'introduction donne un aperçu sur l'organisation du document.
 4. La deuxième section est intitulée **Revue de la littérature**. On donnera un aperçu sur les autres travaux en rapport avec le sujet en question. Cette revue doit couvrir à la fois les différentes méthodes d'analyse utilisées et les résultats connus autour de la thématique de recherche. Les principales idées pourront être synthétisées dans un tableau et commentées dans le texte. Il est ensuite utile de se positionner par rapport à cette littérature : cette analyse se situe dans la continuité de certains travaux ? Est-ce qu'elle remet en question certains résultats ? etc. La dernière section numérotée est intitulée **Conclusion**. Elle résumera le contenu du document en indiquant les limites et la portée des résultats. Il est toujours possible de se positionner par rapport aux autres travaux portant sur des thématiques similaires. On indiquera éventuellement les extensions qui pourront améliorer la qualité des résultats.
 5. Une dernière section non numérotée sera consacrée aux **remerciements**. Il faudra mentionner l'accueil de l'entreprise et les deux tuteurs (lorsqu'ils ne sont pas coauteurs). On pourra ensuite adresser des remerciements plus personnels. Cette section devra occuper entre trois et cinq lignes et ne doit pas dépasser dix lignes dans tous les cas.
 6. La bibliographie respectera le plus que possible le style « Management & Avenir », format APA (cours de la BULCO).
 7. Les grands tableaux ou graphiques et les éléments utiles mais n'ayant pas de place dans le texte principal pourront être insérés dans une **annexe**. Les annexes sont numérotées alphabétiquement A, B, etc.

Calendrier

ÉTAPE 1, 15 décembre 2025 Déposer un document de deux pages, comportant le sujet de recherche avec un bref descriptif et quelques éléments bibliographiques.

ÉTAPE 2, 08/06/2026 Déposer la version définitive du document de recherche ; joindre aussi le rapport de stage et la grille d'évaluation de l'entreprise.
(pour la session 2, 15/08/2026).

ÉTAPE 3, SOUTENANCE : 23/06/2026 → 26/06/2026 (pour la session 1) et 26/08/2026 → 27/08/2026
(pour la session 2).

Pratiques à éviter

- Proposer un SWOT sans que celui-ci n'apporte une réelle contribution à l'analyse
- Même remarque pour d'autres méthodes comme le QQQQCP, les cinq S, etc.
- Mettre des photos qui n'apportent pas des informations utiles
- Se limiter à des références grand public (quotidiens, journaux locaux, etc.)
- Mettre de grands tableaux dans le texte principal si le tableau est utile, faire une synthèse (tableau d'une demi-page, par exemple) dans le texte et garder le tableau principal dans l'annexe

Plan du rapport de stage

Généralités : Le second document type « rapport de stage », est également dans un format court, d'une vingtaine de pages, présentant la structure (entreprise ou organisation) où le stage / l'alternance a été réalisé, relatant les missions réalisées, les résultats obtenus, les apports pour l'entreprise, les apports personnels et les perspectives liées à ces missions.

Contenu : **Page de garde**

Remerciements

Sommaire

Introduction générale (1/2 page)

Chapitre 1. (3 pages maxi) Présentation de l'entreprise (et de son secteur) ou de l'organisation du service

Chapitre 2. (3 pages maxi) Présentation de la problématique d'entreprise et des missions (principale et secondaires)

Chapitre 3. (3 pages maxi) Présentation des outils de travail ou d'analyse mobilisés

Chapitre 5. (3 pages maxi) Analyse des résultats

Chapitre 6. (3 pages maxi) Apports de cette expérience :

- Apports pour l'entreprise
- Apports personnels
- Apports managériaux
- Limites et perspectives de la mission en Entreprise

Conclusion générale (1/2 page)

Bibliographie éventuelle

Annexes

Table des Matières

1. Une fiche de stage sera insérée dans l'annexe. Celle-ci décrira, en une page approximativement, les principaux éléments dans le déroulement du stage (les tâches opérationnelles, les missions) et principalement la contribution du stagiaire dans l'amélioration des process de l'entreprise.
2. Une fiche du suivi académique sera également insérée dans l'annexe. Cette fiche fera la synthèse des réunions de travail entre l'étudiant et son tuteur académique (date, durée, avancement, etc.).

Modalité de contrôle de connaissances

Comme indiqué dans les modalités de contrôle de connaissances, le département Économie Gestion a décidé que la note du mémoire serait éliminatoire, ce qui signifie qu'il faut avoir 10/20 au minimum sur l'année et 10/20 au minimum pour "UNITÉ 833 : Stage et Mémoire" pour valider son année.

Le document de recherche sera évalué selon la grille suivante :

- 50 % Contenu et organisation du *document de recherche*
- 30 % Soutenance en 180 secondes + 120 secondes
- 20 % Rapport de stage + grille d'évaluation Entreprise
- IMPORTANT : Il est possible que le jury peut convoquer l'étudiant pour lui poser quelques questions sur le document de recherche et/ou le rapport de stage (la convocation sera faite au moins une semaine avant la date d'audition).

Bibliographie

- BEAUD, Michel (1987), L'art de la thèse : Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire, Editions La Découverte, Paris.
- MOSCAROLA, Jean (2018), Faire parler les données : Méthodologies quantitatives et qualitatives, Collection Business Science Institute (BSI), éditions EMS Management & Société.
- THIETART, Raymond-Alain (1999), Méthodes de Recherche en Management, Dunod.

Les soutenances ayant reçu les meilleures évaluations seront récompensées.

UNITÉ 841 : Anglais

Enseignant	Mme Laura HOCQUEZ M. Michel LOUVET
Volume horaire	0h CM, 25h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 84 : Langues

Fichier source : fiches/841.tex

VOIR LA FICHE ANGLAIS 741

La certification CLES

Qu'est-ce que le CLES ?

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) s'appuie sur un conseil scientifique constitué de 10 experts nationaux et internationaux dans le domaine des certifications. Il s'engage dans une démarche qualité qui garantit une adéquation scientifique et pédagogique entre le niveau validé et la performance réelle du candidat en langue étrangère. Il donne une image complète du niveau du candidat en évaluant toutes les activités langagières : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale et expression orale en continu et/ou en interaction.

Le TOEIC Listening and Reading

Créée en 2000, la Certification CLES dépend du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Une Certification Européenne, une reconnaissance internationale

Le CLES est membre de NULTE, un réseau de certificateurs de plus de 250 universités européennes. Les signataires reconnaissent mutuellement leurs certifications respectives. En étant titulaire d'une certification CLES, vous pouvez faire valoir votre diplôme dans tous les pays membres de l'Union Européenne. La certification est également valable au-delà des frontières de l'UE, car elle est adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), dont les critères sont reconnus partout dans le monde.

Comment se déroulent les épreuves ?

Les épreuves du CLES sont réalisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste : les tâches à accomplir sont ancrées dans des thématiques de société. Elles permettent d'évaluer des compétences transférables dans le monde professionnel.

Le candidat dispose d'un dossier documentaire composé de textes et de documents audiovisuels authentiques et d'un dossier de travail. Il doit dégager les informations pertinentes dans les documents écrits et audiovisuels, en s'appuyant sur les questionnaires de compréhension afin d'accomplir des tâches réalistes : rédaction d'un texte, production d'un message vocal (niveau B1), interagir à l'oral (niveau B2).

Scénario type B1

Durée totale : 2h - Simulation d'une situation réaliste à l'étranger.

Compréhension de l'oral : 30'	• 2 ou 3 documents audio et/ou vidéo d'environ 5' • 3 écoutes pour chaque document
Compréhension / Production écrite : 2h15	• 5 pages de texte • rédaction d'une synthèse de 250 à 300 mots à partir des éléments des documents (texte, audio et/ou vidéo)
Interaction orale : 10'	• En binôme, tenir un rôle attribué dans une situation de négociation pour aboutir à une prise de décision acceptable par tous

Scénario type B2

Durée totale : 3h - Simulation d'une situation réaliste autour d'une thématique générale et de documents pour **dégager une problématique** qui conduira à une **négociation**.

Compréhension de l'oral : 30'	• 2 documents audio et/ou vidéo d'environ 5' • 3 écoutes pour chaque document
Compréhension / Production écrite : 1h15	• des documents écrits d'environ 5 pages • rédaction d'un courrier de 150 à 200 mots
Production orale : 15'	• Réalisation de 2 messages vocaux d'environ 2' chacun

Où et quand passer le CLES ?

À l'ULCO, des sessions CLES B1 & B2 en anglais sont organisées sur les sites de Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer. Des sessions CLES B1 & B2 en allemand et espagnol sont organisées à Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. Les étudiants lauréats du CLES B2 sont autorisés à se présenter au CLES C1 organisé à l'Université de Lille.

Les dates de sessions CLES sont votées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'ULCO. Le calendrier des sessions n'est donc pas modifiable. Les étudiants concernés par la certification doivent prendre leurs dispositions pour être présents le jour de l'épreuve.

Qui passe le CLES ? Dans quelle langue et à quel niveau ?

Les étudiants de L3S6 et M2S3 passent obligatoirement un CLES de leur LV1, dont le niveau (B1 ou B2) est défini en fonction de leur résultat au test de positionnement ou, à titre exceptionnel, sur proposition de leur enseignant, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable de la part du président du jury CLES.

Comment s'inscrire ?

Il appartient à chaque étudiant concerné de procéder lui-même à son inscription selon le calendrier qui lui sera communiqué par son secrétariat pédagogique. L'inscription se fait en ligne sur le site web du CRL : crl.univ-littoral.fr

Comment obtenir des renseignements complémentaires ?

- *Informations pédagogiques* : auprès de votre enseignant
- *Informations administratives* : lansad@univ-littoral.fr
- *Informations et calendrier (site du CRL, rubrique CLES)* : <https://crl.univ-littoral.fr>

Pstage - Conventions de stage informatisées – Mode d'emploi

Vous venez de trouver un stage en entreprise et vous devez établir une **convention** entre **l'établissement de formation**, **l'organisme** qui vous accueille et **vous-même**. Cette convention vous permet de bénéficier **d'une protection sociale en cas d'accident du travail** comme un salarié de l'entreprise, tout en gardant votre statut d'étudiant(e).

L'Université utilise une application appelée « **Pstage** » afin de gérer de façon informatisée les conventions de stage. Pour vous aider à saisir cette convention en ligne, le mode d'emploi complet de l'application Pstage se trouve dans la page suivante :

<https://stages.univ-littoral.fr>

IMPORTANT !

Tout stage ne peut être effectué sans convention de stage établie avant la date de début du stage.
--

Réglementation des examens en Master – adoption par la CFVU du 01/06/2021

Préalable

- **LOI n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD**
- Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement et en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.

Le Master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits européens (180 crédits pour la licence et 120 crédits pour le Master).

1. Accès au diplôme de Master

- L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.
- Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.
- L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).
- L'inscription administrative est annuelle; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)

a. cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par l'article L. 613-1 du code de l'éducation et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
 - Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.
 - **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens** Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université. Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.
 - La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
 - Modifications possibles si prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
 - Publicité La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :
 - Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
 - Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
 - Le règlement des études est distribué aux étudiants
- Attention :** n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b. Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.
- Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.
- Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.
- Capitalisation :
 - Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
 - De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée
 - Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.
- Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme : La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master). Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE) . Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal. Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Le bonus s'applique dans l'UE « Applications en gestion (72) », pour le semestre 7, et l'UE « Fondamentaux II (81) », pour le semestre 8. Sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Important

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

Jurys et Résultats

Jurys Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. » Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre). S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019. Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens. Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019). Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues. Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité.

Absence et certificat médical La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard. Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé. En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement

de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...). Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif. Application du principe : Evaluation initiale (session 1) :

Un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

Un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

Défaillant l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des années qui le composent (M1 et M2). La 1ère année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe plus haut). La 2ème année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe plus haut).

Précision délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Article 16 "Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère" Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère. Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : - moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise, - moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master. Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master. Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins

spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant. Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Epreuves de substitution proposée par la formation. Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi- octobre et mi-novembre.

Handicap Respect des textes réglementaires visés plus haut. Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques. La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Etudiant Salarié Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne. Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements. Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés » Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...). Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité. La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire. L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

Les étudiants « empêchés » Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Mise en place d'un congé pour convenance personnelle

Adoption par la CFVU du 24/06/2025

Précisions, rentrée 2026 :

- Public concerné : tous les étudiants sauf les étudiants relevant de la formation continue (FC) et de l'apprentissage
- Délai pour déposer un certificat médical justifiant de l'absence en période de contrôle continu ou d'examen : afin de respecter le délai prévu dans la réglementation des examens adoptée par les conseils pour le contrat d'établissement 2020 (voir ENT), le délai maximum est de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non- médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc. L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.

Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



Informations générales relatives aux divers dispositifs

Sites Internet liés :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation>

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

Durée (Fixée par convention entre CFA, employeur et apprenti) :

- Durée minimale correspondant à 25% de la durée totale du contrat.
- Egale ou inférieure à celle du cycle de formation.
- Supérieure au cycle de formation pour tenir compte du niveau initial de compétences ou de celles acquises par l'apprenti lors de certaines activités (service civique par exemple).
- Durée maximale du contrat peut être portée à 4 ans lorsque l'apprenti est un travailleur handicapé.

Durée (Fin de formation) :

- En cas de succès = délivrance d'un diplôme ou d'un titre reconnu comme étant à finalité professionnelle.
- En cas d'échec à l'examen = prolongation du contrat d'un an maximum.

Durée (Temps de travail) :

- Apprenti majeur
- La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine comme les autres salariés.

Rémunération minimum :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic.

- 1ère année :
 - 16 à 17 ans : 27% du Smic, soit 415,64 EUR
 - 18 à 20 ans : 43% du Smic, soit 661,95 EUR
 - 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 815,89 EUR et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
 - 26 ans et plus : 100% du Smic; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 EUR) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- 2ème année :
 - 16 à 17 ans : 39% du Smic, soit 600,37 EUR
 - 18 à 20 ans : 43% du Smic, soit 785,10 EUR
 - 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 939,04 EUR et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
 - 26 ans et plus : 100% du Smic; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 EUR) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- 3ème année :
 - 16 à 17 ans : 55% du Smic, soit 846,68 EUR
 - 18 à 20 ans : 67% du Smic, soit 1031,41 EUR
 - 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1200,74 EUR et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

- 26 ans et plus : 100% du Smic ; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- Données générales :
 - L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.
 - Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.
 - Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées dans la limite de 75
 - L'apprenti a droit à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail.
 - Les conditions de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.
- Majoration de salaire :
 - Le pourcentage de rémunération réglementaire de l'apprenti est majorée de 15 points si les 3 conditions suivantes sont toutes remplies :
 - Le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an
 - L'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - La qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
 - Les majorations liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du 1er jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.
- Succession de contrats :
 - La rémunération de l'apprenti peut changer s'il a obtenu le diplôme ou le titre qu'il a préparé précédemment et qu'il signe un nouveau contrat.
- Cotisations :
 - Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :
 - Aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79% du Smic (soit 1217 EUR). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations.
 - Son salaire est exonéré de CSG et de CRDS.
 - Son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Congés :

- Congés payés :
 - Droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés.
 - S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an. La condition d'âge s'apprécie au 30 avril de l'année précédant la demande.
- Congés pour maternité et paternité :
 - Une apprentie peut bénéficier d'un congé maternité selon les règles en vigueur.
 - Un apprenti peut aussi bénéficier d'un congé paternité.
- Congés pour la préparation à l'examen :
 - Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.
- Journée d'appel de préparation à la défense :
 - L'apprenti bénéficie d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'1 jour pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense.

- Cette absence n'entraîne pas de perte de salaire.

Fin, suspension ou prolongation de contrat :

- Dans les 45 jours :
 - Rupture : Le contrat peut être rompu par écrit par l'employeur ou par l'apprenti. Cette rupture doit intervenir avant la fin des 45 premiers jours de formation pratique dans l'entreprise, même s'ils ne sont pas consécutifs.
- Après 45 jours
 - Le contrat peut être rompu dans l'un des cas suivants :
 - D'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti
 - Par l'apprenti qui doit saisir le médiateur. Il informe ensuite son employeur après un délai minimal de 5 jours calendaires. La rupture du contrat a lieu après un délai minimal de 7 jours calendaires après information de l'employeur.
 - Par l'apprenti qui obtient son diplôme avant le terme fixé initialement à condition d'en informer par écrit son employeur 1 mois à l'avance
 - Par l'employeur pour faute grave, inaptitude, force majeure et exclusion définitive de l'apprenti du CFA, en respectant la procédure de licenciement pour motif personnel
 - Suite à la rupture de son contrat, l'apprenti qui n'a pas trouvé un nouvel employeur peut poursuivre sa formation théorique pendant 6 mois en CFA. Dans ce cas, il bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il conserve ses droits sociaux et est rémunéré par la région ou l'État.
- Suspension
 - La Direccte peut, après enquête de l'inspecteur du travail, suspendre le contrat d'apprentissage dans les situations suivantes :
 - Mise en danger de l'apprenti
 - Non conformité des installations
 - Discrimination
 - Harcèlement moral
 - Harcèlement sexuel
 - Au cours de cette suspension, la rémunération de l'apprenti est maintenue par l'employeur. L'apprenti continue de suivre la formation générale en CFA.
 - Lorsque la Direccte refuse que l'apprenti retourne dans son entreprise, le contrat d'apprentissage est rompu. Le CFA peut, en cas de besoin, l'aider à trouver un nouvel employeur
- Prolongation
 - En cas d'accord entre l'apprenti, l'employeur et le CFA, le contrat peut être prolongé d'1 an au maximum pour permettre un doublement en cas d'échec à l'obtention du diplôme ou une réorientation.
 - Embauche par l'employeur après la fin du contrat d'apprentissage
 - Si l'apprenti poursuit son activité dans l'entreprise à l'issue de son contrat d'apprentissage en signant un contrat de travail (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire) :
 - Aucune période d'essai ne peut être imposée (sauf clause conventionnelle contraire).
 - La durée de l'apprentissage est prise en compte pour le calcul de la rémunération.
 - La durée de l'apprentissage est prise en compte pour les droits liés à l'ancienneté du salarié.
 - Au cours de cette suspension, la rémunération de l'apprenti est maintenue par l'employeur. L'apprenti continue de suivre la formation générale en CFA.
 - Lorsque la Direccte refuse que l'apprenti retourne dans son entreprise, le contrat d'apprentissage est rompu. Le CFA peut, en cas de besoin, l'aider à trouver un nouvel employeur
- Documents remis à l'apprenti en fin de contrat
 - L'employeur doit remettre au salarié les documents suivants :
 - Certificat de travail
 - Attestation Pôle emploi
 - Solde de tout compte

- En cas de dispositifs de participation, d'intéressement et des plans d'épargne salariale au sein de l'entreprise, état récapitulatif de l'ensemble des sommes et valeurs mobilières épargnées.

- Textes de référence

- Code du travail : articles L6221-1 à L6221-2 : Définition et régime du contrat d'apprentissage
- Code du travail : articles L6222-1 à L6222-3 : Conditions d'âge de l'apprenti
- Code du travail : articles L6222-4 à L6222-6 : Conclusion du contrat d'apprentissage
- Code du travail : articles L6222-7 à L6222-14 : Durée du contrat (L6222-7)
- Code du travail : articles L6222-15 à L6222-17 : Succession de contrats d'apprentissage
- Code du travail : articles L6222-18 à L6222-22 : Rupture du contrat d'apprentissage
- Code du travail : article L6222-22-1 : Contrat d'apprentissage préparant au bac professionnel
- Code du travail : articles L6222-24 à L6222-26 : Durée de travail en apprentissage (conditions, exceptions)
- Code du travail : articles L6222-27 à L6222-29 : Salaire minimum
- Code du travail : articles L6222-34 à L6222-36 : Présentation et préparation aux examens
- Code du travail : articles L6222-42 à L6222-44 : Mobilité internationale et européenne des apprentis
- Code du travail : articles R6222-21 à R6222-23 : Rupture du contrat d'apprentissage
- Code du travail : article R3162-1 : Secteurs dérogatoires à la durée du travail des jeunes travailleurs
- Code du travail : articles D6222-26 à D6222-33 : Salaire minimum : taux de référence par rapport au Smic
- Code du travail : articles R6222-66 à R6222-69 : Mobilité dans ou hors de l'Union européenne
- Code du travail : articles L6243-2 à L6243-3 : Cotisations et exonérations
- Code du travail : article D6243-5 : Exonération de charges sociales
- Code du travail : articles L6225-4 à L6225-7 : Suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage et interdiction de recrutement
- Code du travail : article L6226-1 : Entreprises de travail temporaire
- Code du travail : articles D6222-1 à D6222-2-1 : Dérogations à la limite d'âge de l'apprenti
- Code du travail : articles R6222-2 à R6222-4 : Conclusion du contrat d'apprentissage (nombre d'exemplaires, fixation du salaire, etc.)
- Code du travail : articles R6222-6 à R6222-10 : Convention relative à la durée du contrat
- Code du travail : articles R4624-10 à R4624-15 : Examen d'embauche par la médecine du travail
- Code du travail : articles L6223-5 à L6223-8-1 : Maître d'apprentissage
- Code du travail : articles R6223-22 à R6223-23 : Maître d'apprentissage
- Code du travail : article D4153-15 : Travaux interdits et réglementés pour les jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans
- Code du travail : articles R4624-17 à R4624-21 : Surveillance médicale renforcée pour les mineurs
- Code du travail : article R6225-9 : Suspension sur proposition de l'inspecteur du travail
- Code du travail : article R6226-5 à R6226-6 : Maître d'apprentissage dans les entreprises de travail temporaire
- Code du travail : article L6211-2 : Formation à distance
- Code du travail : article L6231-1 : Suivi de la formation à distance
- Code du travail : articles R6232-1 à R6232-3 : Organisation de l'apprentissage
- Code du travail : articles D6224-1 à D6224-8 : Dépôt du contrat dans le secteur privé
- Code du travail : articles D6275-1 à D6275-5 : Dépôt du contrat dans le secteur public non industriel et commercial
- Code du travail : article L3164-9 : Congés annuels salarié âgé de moins de 21 ans
- Code du travail : articles L6243-1 à L6243-1-2 : Prime à l'apprentissage
- Code du travail : articles R6243-1 à R6243-6 : Indemnité compensatrice forfaitaire
- Décret n°2017-267 du 28 février 2017 instituant une aide financière en faveur des jeunes apprentis
- Arrêté du 30 décembre 2011 relatif à la carte d'étudiant des métiers
- Circulaire du 21 octobre 2019 relative à l'expérimentation de la réalisation de la visite d'information et de prévention des apprentis par un médecin exerçant en secteur ambulatoire (PDF - 265.8 KB)
- Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention de mise en œuvre d'une mobilité n'excédant pas 4 semaines
- Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention de mise en œuvre d'une mobilité

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes. Tous les employeurs de droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, les établissements publics industriels et commerciaux (par exemple, la RATP, la SNCF, l'Office national des forêts) assujettis au financement de la formation professionnelle continue et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Les jeunes concernés âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale, les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI) peuvent signer un contrat de professionnalisation.

Rémunération :

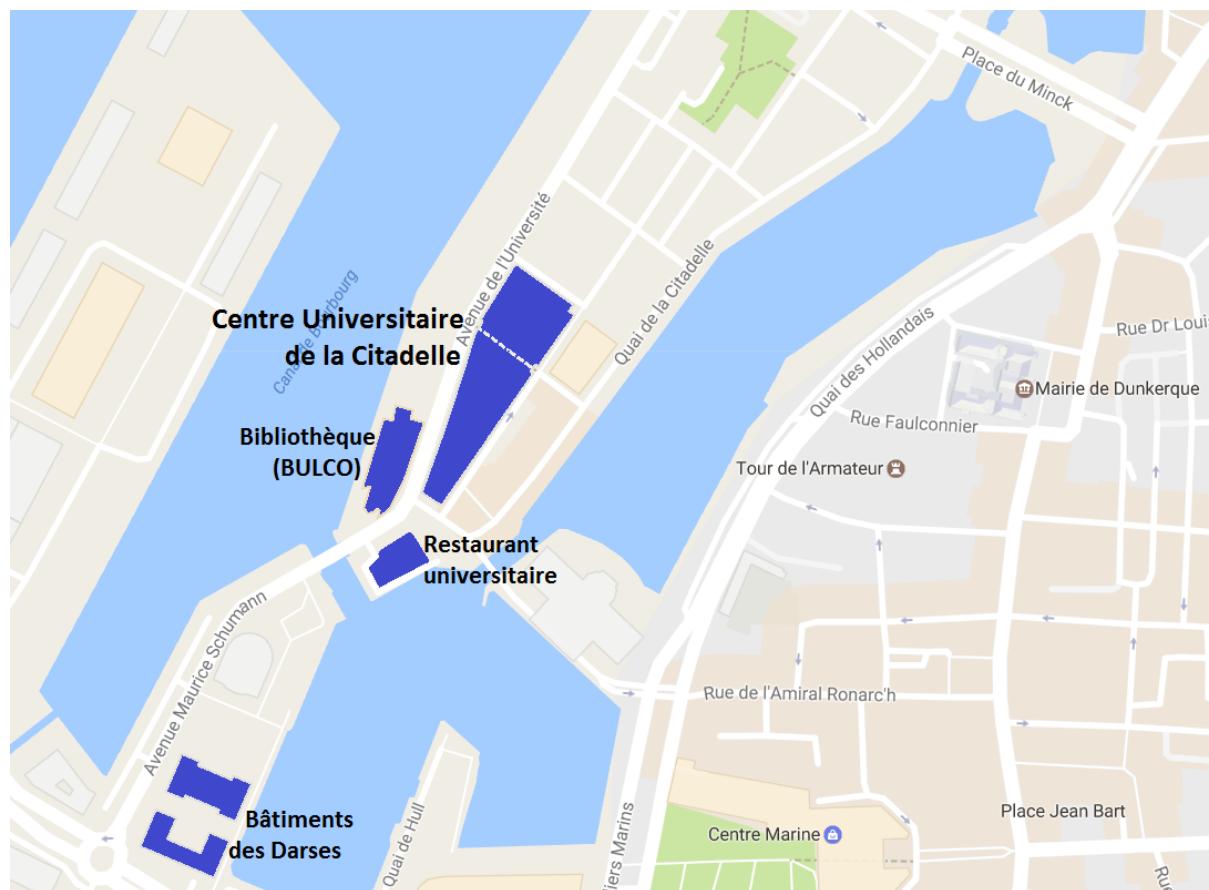
- Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.
- Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac :
 - moins de 21 ans : au moins 55% du SMIC
 - 21 ans à 25 ans révolus : au moins 70% du SMIC
 - 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable
- Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur :
 - moins de 21 ans : au moins 65% du SMIC
 - 21 ans à 25 ans révolus : au moins 80% du SMIC
 - 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

Fin, suspension ou prolongation de contrat :

- Généralités :
 - Si le contrat à durée déterminée (ou la période d'action de professionnalisation s'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée), est rompu avant son terme, l'employeur doit en informer, dans les 30 jours qui suivent cette rupture :
 - la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ;
 - l'opérateur de compétences (OPCO) ;
 - l'URSSAF.
- Si le contrat de professionnalisation est effectué en CDD, alors les cas de rupture sont les suivants :
 - La rupture par un accord en commun entre le salarié et l'employeur ;
 - La rupture en raison d'une faute grave ;
 - La rupture en raison d'une embauche sous CDI ;
 - La rupture en cas de force majeure.
- Dans le cas d'un contrat de professionnalisation conclu en CDI, les modalités de rupture sont les mêmes que celles prévues pour la rupture d'un CDI de droit commun.

Plan de l'ULCO – Dunkerque

Centre Universitaire « CITADELLE »
220, Avenue de l'université, 59379 Dunkerque



Source : Google Maps (adapté)

Centre Universitaire « LAMARTINE »
49-79, Place du Général de Gaulle, 59140 Dunkerque



Source : Google Maps (adapté)

Informations pratiques

Bibliothèque universitaire :

Ouverture : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h45.

Mail : bulco@univ-littoral.fr

Site : www.bulco.univ-littoral.fr

03 28 23 74 74



Restaurant universitaire :

Information générale du restaurant universitaire (paiement, menu, tarifs) :

Site : <https://www.crous-lille.fr/restaurant/r-u-de-dunkerque/>

03 28 66 28 26

Comment recharger votre compte → <https://www.izly.fr>



Le sport :

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS),

Propose et organise les activités physique et sportives pour tous les étudiants

Activités proposées et inscriptions : <https://suaps.univ-littoral.fr>



Aides financières :

Des difficultés sociales, financières, besoin d'aide pour lancer ton asso' étudiante, besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de tes études.

CROUS, CAF → <https://mdedk.univ-littoral.fr/aide/aides-financieres>

Recrutement étudiant → <https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr>

Stage et alternance → <https://www.jobteaser.com/fr/job-offers?locale=fr>

Association étudiante → <https://www.univ-littoral.fr/>

Santé et accompagnement des étudiants :

Service santé : 1^{er} étage MDE pour prendre RDV : « ULCO Doctolib »

→ **Téléphone** : 03 28 23 71 61 / **Mail** : santecampus@univ-littoral.fr

Assistante sociale : 1^{er} étage MDE → **Téléphone** : 03 28 23 70 67

Ecoute psychologique → **Mail** : psychologue-dk-so@univ-littoral.fr

Accompagnement / Handicap → handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Aide et accompagnement → vie.etudiante@univ-littoral.fr

Doctolib



Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes :

Etudes / Sclolarité :

Informations et orientation/stages et emplois : SUAIO DK → suaiodk@univ-littoral.fr

Pour les étudiants internationaux et mobilité internationale → international@univ-littoral.fr

Sclolarité → sclolarite@univ-littoral.fr

La maison de l'étudiant (MDE) : <https://mdedk.univ-littoral.fr>

La maison de l'étudiant a pour mission de t'accompagner dans tout ce qui sort du cadre scolaire (concert, conférence, table ronde, tournoi babyfoot/ billard, jeux vidéo...)

Envie d'une pause-café ?

La cafeteria/bar est ouverte de 9h à 17h tous les jours. Tu y retrouveras des douceurs sucrées et salés à petits prix ! Des micro-ondes sont également à ta disposition.

BOISSONS CHAUDES	HEURES HEUREUSES	SOFT
Café latte 0.70€ Café expresso 0.70€ Chocolat chaud 0.60€ Lait 0.50€ Cappuccino 0.60€ Thé 0.50€ Smoothie 1.20€	Du lundi au vendredi De 10h à 18h Samedi 10h à 18h Dimanche 10h à 18h L'ENTREPÔT FORMULE D'TIT DÉJ 12.90€ (hors boissons) 14.90€ (hors boissons) 16.90€ (hors boissons)	Soda 0.50€ Jus de fruits 1.00€ Jus de légumes 1.00€ Smoothie 1.00€ Lait 0.50€ Smoothie à la vanille 0.50€ Smoothie à la fraise 0.50€ Smoothie à la framboise 0.50€
SNACKS	ALCOOL	
Chips 0.80€ Frites 0.80€ Burger 0.80€ Sandwich 0.80€ Pâtes 0.80€ Salade 0.80€ Smoothie 1.20€	Bière 0.50€ Vodka 0.50€ Whisky 0.50€ Vin 0.50€ Cerveau 0.50€ Smoothie 0.50€	



Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs.

Tu as envie d'organiser des animations sur le campus, de participer aux manifestations organisées par la MDE ou les asso étudiante ou de t'investir dans la vie de l'ULCO ? Viens te renseigner à la MDE

03.28.23.70.07 / **Mail** : mde-dunkerque@univ-littoral.fr

Logements sur Dunkerque

Avec le CROUS

Accès gratuit à des annonces de logements chez des bailleurs privés conventionnés avec le CROUS sur le site : www.lokaviz.fr

Les résidences étudiantes privées

Résidence « les Estudiantines »

(www.groupe-ldev.com) 107 logements

60 rue des Arbres – 59140 Dunkerque

03.20.14.72.75 ou crc@groupe-ldev.com

03.28.63.32.55 ou pbaron@groupe-ldev.com

Dossier à télécharger sur le site internet

Studio de 35 m² à partir de 375€/mois

Résidence « Les Panoramiques »

84 logements Du 12ème au 17ème étage de la Tour du Reuze

03.28.66.33.18 ou malo@foncia.fr

Studio de 19/23 m² à partir de 440 €/mois

Résidence « All suites »

(www.residence-etudiante.fr) 88 logements

Quai Freycinet – 1 Avenue de l'Université - 59140

Dunkerque

03.28.69.70.40 ou Dunkerque@allsuites-study.com

Studio de 18/21 m² à partir de 519€/mois

Résidence « les Dauphines »

(www.vacherand.fr) 100 logements

20 rue Gustave Degans - 59140 Dunkerque

03.28.66.78.67 ou locationdk@vacherand.fr

Studio de 18 m² à partir de 415 €/mois

Les autres possibilités

Le campus vert (www.campusvert.com)

Il s'agit de logements à la ferme situés à maximum 20Km du centre-ville.

03.20.29.43.68 ou contact@campusvert.com

Studio de 25 à 40 m² à partir de 264€/mois

Association « Un toit à partager » : Association Générations et Cultures

(www.generationsetcultures.fr)

C'est un dispositif de cohabitation intergénérationnelle solidaire mettant en relation de jeunes étudiants à la recherche d'un logement avec des seniors disposant d'une chambre libre en échange d'un loyer modique et de menus services au quotidien.

Cela est basé sur le vivre ensemble, la solidarité et l'entraide.

03.20.57.04.67 ou untoitapartager@generationsetcultures.fr

L'escale (<https://www.aubergesdejeunesse.com>)

Auberge de Jeunesse - 351 avenue des Bancs de Flandre, 59140 Dunkerque

Chambres 1, 2 ou 3 personnes

03.28.63.36.34

Internet

<https://www.leboncoin.fr/>

<https://www.entrepaticuliers.com>

<https://www.bienici.com>

<https://www.paruvenu.fr/immobilier/location/appartement/dunkerque/>

<https://www.locservice.fr/nord-59/location-meuble-dunkerque.html>

Biographies courtes des intervenants

Monsieur BAMMEZ, Thierry

thierry.bammez@univ-littoral.fr

Chef de Secteur Logistique – Transport – Développement Durable – RSE chez Auchan Retail France

- Expert National en Logistique chez Auchan
- Membre du Comité de Direction
- animateur de la file Logistique Régionale
- Co-Dirigeant
- Membre du Comité de Pilotage de la Flotte Transport
- Patron d'un Secteur de quarante personnes
- Diplômé d'un Master en Logistique et Transport

Lors de son arrivée chez Auchan en 1987, il a eu l'opportunité de partir d'une feuille blanche et créer l'activité Logistique qui était balbutiante. Depuis, il a travaillé sur de nombreux projets de développement et de modernisation. Monsieur Bammez a lancé les activités de deux Drives et redimensionner l'un d'eux suite à la progression du Chiffre d'Affaire. Actuellement, il déploie un projet écrit en 2015 de mise en place d'une Logistique proche de l'entrepôt au sein des hypermarchés

Madame BENNAYA, Souhir

souhir.bennaya@univ-littoral.fr

Monsieur BOTTE, Florian

florian.botte@univ-littoral.fr

Monsieur BRAUD, Hervé

herve.braud@univ-littoral.fr

Madame BROUTIN, Sylvie

souhir.bennaya@univ-littoral.fr

Monsieur BURY, Olivier

olivier.bury@grandcalais.fr

Monsieur CHEHIH, Adelkader

abdelkader.chehih@univ-littoral.fr

PRCE (Professeur Certifié dans l'enseignement Supérieur) en Sciences de Gestion, Abdelkader CHEHIH possède plus de 20 ans d'expérience dans l'enseignement supérieur. Il dispense son enseignement principalement dans le domaine de la logistique pour tous les niveaux (de la licence 1 au Master 2). L'ensemble de ces cours utilisent des supports numériques, dynamiques et didactiques.

Publications récentes :

accepté D. I. Silva de Pontes, M. Marinho de Andrade Oliveira, H. Pinheiro, F. Wagenhausen, A. Chehih (2019)
« Etude sur le commerce de proximité au Brésil : le cas des supermarchés Pinheiro », ouvrage collectif, Le Havre

Madame GBADOE, Kayi Charlotte

kayi-charlotte.gbadoe@univ-littoral.fr

Monsieur GHARBI, Jamel

jamel.gharbi@univ-littoral.fr

Madame HAFSIA, Kaouther

kaouther.hafsia@univ-lille.fr

Madame HOCQUEZ, Laura

laura.hocquez@univ-littoral.fr

Monsieur JAN, Patrice

pat.jan@orange.fr

Il est spécialiste de la notion de processus logistique, de processus entrepôts, de WMS et des ERP associés.

Monsieur KILANI, Moez

moez.kilani@univ-littoral.fr

Professeur des universités en économie à l'ULCO depuis 2017. Auparavant maître de conférences à l'université de Lille et a aussi travaillé comme enseignant-chercheur à l'université de Sousse, comme chercheur au centre d'enseignement et de recherche en mathématique et calcul scientifique CERMICS à l'*École des Ponts* (2008-2009) et comme chercheur au *Center of Economic Studies* à la *KU Leuven* (2012).

Ses travaux portent sur la mobilité urbaine avec le développement de modèles et d'outils de simulations qui permettent d'évaluer les politiques de transport. Les thématiques actuelles concernent le développement des modes doux, comme le vélo, et les nouvelles technologies (voiture autonome) et leur impacts sur l'aménagement de la ville et la pollution. Actuellement, il est coordinateur d'un projet ANR portant sur la mobilité dans un contexte de pandémie.

Publications récentes (2022 —) :

- Kilani, M., & Zerguini, S. (2024). *Model for the evaluation of urban transport policies and their interaction with the housing market*. **Transportation research record**, 03611981231194630.
- De Wolf, D., Diop, N., & Kilani, M. (2024). *Environmental impacts of enlarging the market share of electric vehicles*. **Environmental Economics and Policy Studies**, 26(2), 219-238.
- Mwesigwa, L., Kilani, M., & Siemiatycki, M. (2023). *Road transport pricing and financing in Africa*. **Handbook on Transport Pricing and Financing**, 364-379.
- Kilani, M., & Bennaya, S. (2023). *Environmental impacts of bicycling in urban areas : A micro-simulation approach*. **Transportation Research Part D : Transport and Environment**, 125, 103967.
- Kilani, M., Diop, O., & Diop, N. (2023). *Using Transport Activity-Based Model to Simulate the Pandemic*. **Sustainability**, 15(3), 2257.
- Arnott, R., & Kilani, M. (2022). *Social optimum in the basic bathtub model*. **Transportation Science**, 56(6), 1505-1529.
- Kilani, M., Diop, N., & De Wolf, D. (2022). *A multimodal transport model to evaluate transport policies in the North of France*. **Sustainability**, 14(3), 1535.

Madame LAPORTE, Marie
marielaporte59210@gmail.com

Monsieur LOUVET, Michel
michel.louvet@univ-littoral.fr

Monsieur MORTREUX, Pascal
Pascal.Mortreux@univ-littoral.fr

Madame VANHAECKE, Séverine
severine.vanhaecke@univ-littoral.fr

Secrétaire du Master « Gestion de Production, Logistique, Achats », Parcours « Supply Chain et Modélisation » et du parcours « Management Portuaire et Maritime ».

Monsieur VOIGT, Stephan
voigt@fast-special.com

Studied mechanical engineering on the technical university of Dresden (TUD). After finalizing his diploma thesis in cooperation with the International Microelectronic Center (IMEC) in Belgium he started working for General Electric. He started as a “Field Service Engineer” covering Europe for the transformer monitoring and diagnostic business (M&D) and held various positions with increasing technical and commercial responsibility and since 01/2017 he accepted the position of “Global Sales Operations Manager M&D” as well as “Product Manager for portable devices”. In parallel he is founder and owner of the fast-special Ltd. – an online business running the online-store 2takt24.de as well as an active investor in real estate. Logistics played in all his functions a significant role and thus he started to share his knowledge at the “Université du Littoral Côte d’Opale” (ULCO) and is excited to continue this journey.

Monsieur VOLTAIRE, Louinord
louinord.voltaire@univ-littoral.fr

Monsieur WAGENHAUSEN, Falk
falk.wagenhausen@univ-littoral.fr

Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l’Université du Littoral Côte d’Opale (ULCO), Directeur du Département *Economie Gestion* à l’ULCO depuis 2017 et il dirige le parcours « Supply Chain et Modélisation - Apprentissage », du Master I et II « Gestion de Production, Logistique, Achats » à l’ULCO. Depuis 2010, il est intervenu en tant que chargé d’enseignement à Aix-Marseille Université, à l’IUT d’Aix-en-Provence, à l’Université d’Avignon et à l’Université Catholique de l’Ouest - Bretagne Sud ; aussi en tant qu’Attaché temporaire d’enseignement et de recherche à l’IUT d’Avignon et en tant que Professeur associé et Responsable de Programme au GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries.

Au niveau professionnel, il a suivi entre autres une formation en alternance avec IKEA, puis il a travaillé ensuite à GMTC (Taïwan, ROC) pour des *new entrance strategies for Europe*, et en tant que chargé d’étude chez Jonction SARL (France) en participant à plusieurs projets du PREDIT. Il a aussi effectué plusieurs interventions aux Universités d’été du Commerce inter-entreprise (BtoB). Enfin, entre 2006 à 2022, il était dirigeant d’une entreprise, qui était basée au Royaume-Uni et qui était spécialisée dans des pièces détachées des anciennes motos d’ex-RDA.

Il est ancien membre du laboratoire CretLog (Centre de REcherche sur le Transport et la LOGistique, EA 881) à Aix-en-Provence et depuis 2016, il a intégré le laboratoire TVES (Territoires, Villes, Environnement & Société, EA 4477). Ces domaines de recherche sont : *Supply Chain Management*, Grossiste (BtoB), intermédiation, Logistique urbaine.

Publications :

- E. VENIN, J. ALVARO, L. ARZUMANYAN, T. AYMARD, A. BENTEJAC, P. BLESBOIS, S. CARTER, M. CHAMBON, P. CHUAH LEININGER, J.-P. DAVID, F. GERVAIS, P. GERVAIS, J.-P. GESSLER, S. GUICHARD, W. KUZIARA, U. MAYRHOFFER, M. B. MEURIER, R. MOGOS DESCOTES, D. PARKER, G.-A. SOATHEN, S. TEMPLE-BOYER, S. VARET, E. VAUCHEZ, C. WAGEMANS et F. WAGENHAUSEN (2024), *Exporter - Pratique du commerce international*, 28e édition, Foucher
- F. WAGENHAUSEN et L. OLIVEIRA COSTA (2023), Tendances d'évolution en termes de mutualisation de la logistique urbaine : une comparaison France-Allemagne, *Revue Française De Gestion Industrielle*, 37(1), 71-84
- D. I. SILVA DE PONTES, M. MARINHO DE ANDRADE OLIVEIRA, H. PIHHEIRO, F. WAGENHAUSEN, C. CHEHIH (2022), « Etude sur le commerce de proximité au Brésil : le cas des supermarchés Pinheiro », ouvrage collectif, Le Havre
- L. ARZUMANYAN, T. AYMARD, P. BLESBOIS, F. GERVAIS, E. GUILLERMAIN, U. MAYRHOFFER, B. MEURIER, D. PARKER, G.-A. SOATHEN, S. VARET, E. VENIN et F. WAGENHAUSEN (2020), *Exporter - Pratique du commerce international*, 27e édition, Foucher
- R. LAUNAY, S. POIROT, T. RIGAUX, F. WAGENHAUSEN (2018), *Douanes - échanges internationaux*, Collection Transporter, Foucher
- M. OULD, T. RIGAUX, F. WAGENHAUSEN (2018), *Logistique en France et à l'international*, Collection Transporter, Foucher
- F. WAGENHAUSEN, E. VENIN, T. RIGAUX, D. PARKER, J.-P. LEMAIRE, E. GUILLERMAIN, F. GERVAIS, J. DUBOIN, G. DANDEL (2017), *Exporter : pratique du commerce international*, 26e édition, Paris, Edition Sup'Foucher
- F. WAGENHAUSEN (2015), « Tendances d'évolution en termes de mutualisation de la logistique urbaine : une comparaison France – Allemagne », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Aix-Marseille Université, France
- G. ROVEILLO, G. PACHÉ et F. WAGENHAUSEN (2015), « Intermédiation et innovations logistiques : éléments pour un débat », In : *Commerce inter-entreprises : les enjeux de l'intermédiation*, coordonné par C. Pardo et G. Paché, Chapitre 4, Éditions Management & Société (EMS), pp. 81 - 99
- F. WAGENHAUSEN (2014), « Des modes innovants relatifs à l'acheminement des marchandises en ville », In : *Logistique durable du futur : éléments programmatiques*, Rapport pour le compte du PREDIT, Groupe Opérationnel 4, Rapport coordonné par N. Fabbe-Costes et C. Roussat.
- F. WAGENHAUSEN et A. BALAMBO (2013), « Une réflexion sur la position du grossiste dans la Supply Chain : Une explication par le concept de Prison du psychisme. », In : *La logistique : une approche innovante des organisations*, N. Fabbe-Costes et G. Paché (éds.). Presses Universitaires de Provence (PUP).
- O. CHANUT, G. PACHE et F. WAGENHAUSEN (2012), « Logistique urbaine : refonder les logiques d'intermédiation », *Management & Avenir*, n° 51, p. 186 – 207, Éditions Management & Société (EMS) [revue classée CNRS]
- D. BOUDOUIN, C. CAPO, J.-L. FOESSEL, C. GUILLET, C. MOREL, N. PAULIAC, C. RIPERT et F. WAGENHAUSEN (2011), *Projets Immobiliers intégrant la Logistique Urbaine (PILU) : Comment associer la logistique à d'autres fonctions urbaines pour une ville durable ?*, Rapport pour le compte du PREDIT, Groupe Opérationnel 4, Paris, juillet